

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-256

PUBLIÉ LE 26 MAI 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2021-05-25-00003 - Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France, à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2021-05-25-00003

Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France, à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021



Fraternité

Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Ile-de-France, à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France Préfet de Paris Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles R. 188 à R. 189-2 et L. 359;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu la désignation des conseillers de Paris effectuée par la Ville de Paris le 17 mai 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 18 mai 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de recensement des votes ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}</u>: La commission de recensement des votes, instituée à Paris à l'occasion des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, est composée comme suit :

Premier tour du scrutin, le 20 juin 2021 :

Président :

- Madame Béatrice FOUCHARD TESSIER, magistrate, titulaire;
- Monsieur Éric MADRE, magistrat, suppléant.

Membres:

- Monsieur Boris JAMET FOURNIER, conseiller de Paris, titulaire.
- Monsieur René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléante.

Second tour du scrutin, le 27 juin 2021 :

Président:

- Madame Géraldine CHARLES, magistrate, titulaire ;
- Madame Anne DUPUY, magistrate, suppléante.

Membres:

- Monsieur Boris JAMET FOURNIER, conseiller de Paris, titulaire.
- Monsieur René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléante.

<u>Article 2</u>: Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission visée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

<u>Article 3</u>: La commission se réunira à 7 heures le lundi 21 juin 2021 pour le premier tour du scrutin et à 7 heures le lundi 28 juin 2021 pour l'éventuel second tour du scrutin, à la préfecture de d'Ile-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

<u>Article 4</u>: La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1 du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Le préfet,

Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

SIGNÉ

Marc GUILLAUME